

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

IP/C/W/412/Add.3  
12 novembre 2003

(03-6056)

Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

## RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 66:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC

ÉTATS-UNIS

### Addendum

La Mission permanente des États-Unis a fait parvenir au Secrétariat la communication suivante, datée du 6 novembre 2003, en application du paragraphe 1 de la Décision sur la mise en œuvre de l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC.

---

Les États-Unis se sont engagés à fournir des renseignements sur leurs activités relevant de l'article 66:2 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Le présent document est une mise à jour des renseignements que les États-Unis ont présentés en 2002 à l'examen du Conseil des ADPIC (IP/C/W/388/Add.7).

#### **1. Accueil de stagiaires**

Depuis 1985, le US Patent and Trademark Office (USPTO) Visiting Scholars Programme (programme de chercheurs invités du Bureau américain des brevets et des marques de commerce) a permis aux ressortissants d'une trentaine de pays et économies de suivre deux semaines de cours de formation pratique consacrés au système de propriété intellectuelle américain. Parmi les personnes qui ont participé au programme jusqu'à présent figurent des directeurs et des directeurs adjoints de bureaux de la propriété industrielle, des examinateurs de brevets et de marques de commerce et autres experts originaires de pays ou d'économies en développement. Offert tous les ans par le gouvernement américain, le programme de chercheurs invités constitue la meilleure initiation qui soit au système de la propriété intellectuelle américain. Les objectifs du programme sont les suivants:

- 1) mieux faire comprendre les obligations et les normes internationales en matière de propriété intellectuelle;
- 2) enseigner le système de propriété intellectuelle américain aux participants; et
- 3) échanger des informations sur les questions de propriété intellectuelle.

À l'automne 2003, l'effectif de la classe est composé de différents groupes de fonctionnaires administratifs et d'experts en propriété intellectuelle originaires de pays d'Asie, d'Afrique, d'Europe et d'Amérique centrale. Plusieurs manifestations sont prévues au programme de l'automne 2003; des fonctionnaires du gouvernement américain viendront ainsi présenter des exposés consacrés aux traités

internationaux sur la propriété intellectuelle et aux questions de conformité avec l'Accord sur les ADPIC et d'application de ses dispositions.

## **2. Accords conclus par le Département d'État des États-Unis dans les domaines de la science et de la technologie**

Les États-Unis s'emploient à conclure des accords de coopération scientifique et technologique avec des pays développés et des pays en développement dans le but d'encourager les partenariats entre leurs communautés scientifiques et celle des États-Unis. Dans le cadre de l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC, ces activités de coopération avec les pays en développement et la diffusion et l'échange de connaissances et de technologies renforcent également la coopération économique et constituent des mécanismes indispensables au développement des économies nationales ainsi qu'un élément essentiel de l'expansion des échanges. En outre, les relations de coopération scientifique et technologique établies entre les États-Unis et des pays en développement s'avèrent souvent avantageuses pour les pays en développement. Les accords de coopération scientifique et technologique contiennent également des dispositions relatives à la protection de la propriété intellectuelle, eu égard à la nature des transferts de recherche et de technologie susceptibles d'être menés en application de cet accord.

Les accords scientifiques et technologiques ne sont pas des mécanismes de financement; ils enjoignent néanmoins aux gouvernements d'établir des relations de collaboration qui permettent, d'une part, de renforcer la capacité et l'infrastructure scientifiques, et, d'autre part, d'utiliser la science, la technologie et l'ingénierie afin de faciliter l'intégration d'un pays en développement dans l'économie mondiale. Plusieurs domaines pourraient être couverts, tels que: l'enseignement de base en matière de recherche et de sciences; la météorologie et les prévisions météorologiques; les sciences de la santé et la santé publique; l'aménagement des bassins versants; la protection de l'environnement et de la biodiversité; la recherche et le développement en matière d'énergie et d'énergie de remplacement; la technologie de l'information et des communications; et la biotechnologie (tous les domaines). Les relations scientifiques présentent d'autres avantages, puisqu'elles contribuent à favoriser la démocratie et la société civile, à renforcer la capacité d'un pays à prendre des décisions scientifiques éclairées à propos de questions liées au développement durable, et à repousser les frontières de la connaissance.

Les États-Unis ont récemment conclu de nouveaux accords scientifiques et technologiques bilatéraux avec les pays en développement suivants: le Bangladesh (signé le 1<sup>er</sup> mars 2003), le Pakistan (signé le 25 juin 2003) et les Philippines (le 20 mai 2003). Ils s'apprêtent à renouveler un accord scientifique et technologique conclu avec le Chili, et envisagent également d'instaurer des relations dans les domaines scientifique et technologique avec l'Algérie, l'Inde, le Kazakhstan, le Maroc, la Tunisie et l'Uruguay.

Les relations établies entre les États-Unis et l'Italie dans le domaine des sciences et de la technologie illustrent des avantages directs que peuvent retirer de la collaboration les pays en développement. À l'occasion de leur septième Séance d'étude biennale organisée au titre de cet accord à Washington, D.C., les 17 et 18 juin 2003, les deux gouvernements ont élaboré des projets de coopération visant à renforcer les capacités en matière de santé dans les pays en développement, et à favoriser la création de capacités scientifiques permettant d'utiliser les technologies géospatiales en Afrique et dans d'autres régions en développement. Les projets concernent essentiellement le recours à l'imagerie satellite, largement accessible, pour surveiller et analyser les ressources naturelles, et exploiter les sources d'énergie géothermique de l'Afrique par l'intermédiaire de partenariats internationaux publics et privés. Les deux gouvernements ont également reconnu la nécessité d'intensifier leur coopération dans le domaine des parcs et de la conservation afin d'y inclure la gestion des parcs et des zones protégées, à l'issue du Congrès mondial des parcs de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, qui doit se dérouler à Durban, en Afrique du Sud, d'ici la fin de l'année.

L'Embassy Science Fellows Programme (programme de chargés de missions scientifiques via les ambassades) est une autre mesure adoptée en application de l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC. Il permet aux organismes du gouvernement des États-Unis d'envoyer dans les ambassades situées à l'étranger des représentants chargés d'examiner la possibilité de nouer de nouveaux liens entre les institutions et d'établir des partenariats à long terme entre la communauté scientifique et technologique et le gouvernement, le monde universitaire et le secteur privé. En 2003, une cinquantaine de chargés de missions scientifiques via les ambassades ont ainsi été envoyés à l'étranger, plus particulièrement dans des pays n'ayant pas encore signé d'accords scientifiques et technologiques traditionnels. L'expérience a donné lieu à la création de nouveaux réseaux importants.

Dans le cadre de leur retour à l'UNESCO, les États-Unis examinent la manière dont les travaux qu'ils mènent au sein de l'organisation leur permettent aussi de respecter leurs obligations découlant de l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC, en particulier dans l'application des sciences et de la technologie au renforcement des capacités et au développement durable.

### **3. Table ronde entre l'Union douanière de l'Afrique australe et le secteur privé sur la question des obstacles techniques au commerce au sein de l'OMC**

Une table ronde a été organisée le 15 octobre 2003 entre, d'une part, les représentants des gouvernements des pays Membres de l'Union douanière d'Afrique australe, composée du Botswana, du Lesotho, de la Namibie, de l'Afrique du Sud et du Swaziland, et, d'autre part, des représentants d'organismes d'évaluation des normes et de la conformité du secteur privé des États-Unis, de manufacturiers et d'associations. La table ronde a permis aux représentants de l'Union douanière d'Afrique australe de connaître la politique américaine en matière de normes et de poser des questions au sujet du rôle du secteur privé dans le système américain de normalisation et du respect de leurs obligations découlant de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce.

### **4. Programmes de renforcement des capacités commerciales en Afrique subsaharienne**

La Loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique (AGOA - Titre I de la Loi de 2000 sur le commerce et le développement)<sup>1</sup> vise l'assistance technique fournie aux pays de l'Afrique subsaharienne en vue de promouvoir les réformes et le développement économiques.

L'administration a prêté une attention particulière aux activités de renforcement des capacités commerciales en Afrique subsaharienne. Entre 1999 et 2002, les États-Unis ont affecté 345 millions de dollars EU aux programmes de renforcement des capacités commerciales. En 2002, les fonds octroyés se sont élevés à 105 millions de dollars EU, soit une augmentation de 65 pour cent par rapport à 2001. En 2003, tout comme en 2002, les États-Unis auront versé 1 million de dollars EU au Fonds global d'affectation spéciale pour la coopération technique de l'OMC, dont une bonne partie sera destinée aux programmes venant en aide aux pays d'Afrique subsaharienne. Les activités de renforcement des capacités commerciales menées par les États-Unis en Afrique subsaharienne sont menées sous les auspices de nombreuses agences, dont l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et les Départements du commerce et de l'agriculture. Le Bureau du Représentant américain au commerce (USTR) travaille en étroite collaboration avec ces organismes afin de veiller à ce que l'assistance pour le renforcement des capacités commerciales fournie par les États-Unis soit globale et réponde à la fois aux besoins des pays africains et aux objectifs de la politique commerciale des États-Unis. En avril 2002, l'USTR a créé l'Office for Trade Capacity Building (Bureau pour le renforcement des capacités commerciales), qui a pour mission de coordonner les actions menées par le gouvernement américain en faveur du renforcement des

---

<sup>1</sup> Les délégations intéressées peuvent consulter le texte de l'AGOA auprès du Secrétariat de l'OMC.

capacités commerciales, notamment dans le cadre des négociations commerciales bilatérales et multilatérales et de la mise en application des accords commerciaux. L'un des principaux objectifs des programmes de renforcement des capacités commerciales adoptés par les États-Unis consiste à aider les pays à tirer pleinement parti de l'AGOA. Voici les informations les plus récentes sur certains des programmes du gouvernement des États-Unis en matière de renforcement des capacités et de transfert de technologie pour la mise en œuvre de l'AGOA:

a) Compte pour les défis du Millénaire

En mars 2002, le président Bush a annoncé son intention d'établir un programme spécial d'aide au développement, le Compte pour les défis du Millénaire (Millennium Challenge Account - MCA), qui vise à stimuler la croissance économique des pays en développement. L'objectif de ce programme est de réduire la pauvreté en stimulant la croissance économique, et d'investir, entre autres, dans l'expansion de l'agriculture, l'éducation, le développement des entreprises et du secteur privé, la bonne gestion des affaires publiques, la santé, et le renforcement des capacités commerciales et financières. Avec l'approbation du Congrès, le Compte pour les défis du Millénaire permettra aux États-Unis d'augmenter leur aide au développement de 50 pour cent au cours des trois prochaines années, soit 5 milliards de dollars EU de plus qu'aujourd'hui d'ici 2006. Une grande part des fonds affectés au Compte pour les défis du Millénaire, initiative de portée mondiale, devrait néanmoins être réservée aux pays d'Afrique subsaharienne. Le Compte pour les défis du Millénaire est une nouvelle approche d'aide au développement. Il établit un véritable partenariat en vertu duquel le pays en développement, avec la participation de ses citoyens, décide de l'affectation des fonds conformément à ses propres priorités et plans.

b) USAID

L'USAID est la principale agence du gouvernement américain responsable de la prestation de l'aide au développement accordée aux pays d'Afrique subsaharienne. Elle a créé des bureaux locaux dans toute cette région, qui sont chargés de gérer 22 programmes d'aide bilatéraux et trois programmes régionaux. Les programmes régionaux, instaurés en Afrique de l'Est, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest, sont mis en œuvre en collaboration avec des organisations africaines responsables d'activités de nature multinationale.

Concourant à l'application de l'AGOA, l'assistance technique fournie par l'USAID favorise la croissance économique, le commerce et la compétitivité des pays africains dans l'économie mondiale. Les nombreux programmes de l'USAID appuient l'évaluation et la réforme des institutions et des politiques en matière de commerce et d'investissement, le renforcement des capacités commerciales et la formation technique et visent à promouvoir l'expansion du secteur privé entre les pays d'Afrique et les États-Unis. Ils permettent en outre de créer un milieu favorable au commerce et aux investissements.

Voici les points saillants d'autres programmes d'assistance technique de l'USAID liés au commerce:

- En Afrique australe et en Afrique de l'Est, l'USAID s'applique à mettre en œuvre le Projet de développement d'une politique de biosécurité régionale en Afrique australe. Ce programme met l'accent sur la formation technique nécessaire à l'élaboration et à l'instauration de normes de biosécurité fondées sur la science, et ce, conformément aux prescriptions des accords internationaux, et notamment de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, du Codex Alimentarius et du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Ce programme a permis de former des chercheurs et des responsables politiques originaires de six pays d'Afrique australe. Au Malawi et en Mozambique, des

chercheurs formés dans le cadre de ce programme ont répondu aux préoccupations relatives à la sécurité de la biotechnologie et contribué à l'ébauche de réglementations en matière de biosécurité.

- La Mission régionale de l'USAID en Afrique australe apporte une assistance technique à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) afin d'améliorer la capacité de la région à gérer et à coordonner le programme de convergence macro-économique de la SADC en faveur de l'intégration économique régionale. Un conseiller en convergence macro-économique a été détaché, à temps plein et à long terme, auprès du Secrétariat de la SADC, et des ressources sont consacrées au soutien de la convergence macro-économique et l'harmonisation des politiques budgétaires. Le programme budgétaire engage la SADC à assurer la coordination régionale des taxes et prête une attention particulière aux enjeux d'une gestion de la politique budgétaire saine.
- Une assistance est également fournie pour encourager l'instauration d'une taxe sur la valeur ajoutée régionale. Depuis 2000, la Mission régionale de l'USAID en Afrique de l'Ouest a fourni au Département des programmes d'intégration, qui relève de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), une assistance technique, et notamment trois techniciens, pour favoriser la constitution du réseau d'interconnexion de l'Afrique de l'Ouest (WAPP). Le WAPP vise à mettre au point les mécanismes administratifs et institutionnels qui permettront de commercialiser l'énergie dans toute la région. Il fournira à l'Afrique australe un approvisionnement en énergie fiable, abordable et durable, tout en contribuant au développement économique et social de la région.
- L'Éducation pour l'initiative en faveur du développement et de la démocratie (EDDI) est un programme présidentiel qui associe différents organismes, dont l'USAID, le Département d'État, les Ministères de l'agriculture et de l'éducation ainsi que le Peace Corps. Il appuie des interventions de portée générale en matière d'éducation qui favorisent le renforcement des capacités humaines, et aboutissent à la consolidation durable de l'économie. Le Centre de développement des entreprises économiques de l'EDDI contribue à la croissance économique de l'Afrique, stimulée par le secteur privé, notamment en améliorant les compétences des personnes déjà engagées dans des activités commerciales et en en formant d'autres, plus particulièrement des étudiants, désireuses d'entrer dans le monde des affaires. Ce programme, actuellement mis en œuvre, comprend une série de stages, d'échanges institutionnels, d'ateliers et de séminaires.

En 2002, l'USAID a affecté des fonds d'un montant de 80,5 millions de dollars EU au renforcement des capacités commerciales des pays de l'Afrique subsaharienne. Après l'ouverture, l'année dernière, de trois nouveaux centres régionaux de compétitivité mondiale, l'USAID a instauré le programme commercial pour le développement et les entreprises en Afrique (TRADE). TRADE est un programme pluriannuel conçu pour promouvoir la compétitivité commerciale des pays d'Afrique; réduire la pauvreté; améliorer les services publics liés au commerce, l'élaboration et l'application des politiques; consolider le milieu des affaires; et promouvoir le développement de liens commerciaux entre les entreprises des États-Unis et d'Afrique. Ces centres régionaux sont établis au Botswana, au Kenya et au Ghana. Chaque centre régional sert de plate-forme d'assistance technique à un groupe d'experts techniques, qui soutient le commerce et le développement. À l'occasion du Forum de l'AGOA, qui a eu lieu en janvier 2003, le président Bush a annoncé que chaque centre régional serait doté d'un expert technique du Service d'inspection de santé animale et végétale du Ministère de l'agriculture des États-Unis dans le but d'aider les pays d'Afrique

subsaharienne à relever les défis liés au respect des prescriptions en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires en vigueur sur le marché américain.

c) Développement des infrastructures pour les transports et les communications

Un certain nombre d'organismes du gouvernement des États-Unis s'est attaché à aider les pays africains à adopter des mesures pour améliorer l'infrastructure dans les secteurs des transports et des communications.

i) *Infrastructure des transports*

L'initiative en matière d'aviation africaine du Département des transports comprend trois parties: la sécurité de l'espace aérien africain (Safe Skies for Africa (SSFA)), l'assistance technique au Nigéria et l'ouverture des espaces aériens. Chacun de ces éléments vise à promouvoir l'amélioration durable de la sûreté et de la sécurité de l'aviation, et à faciliter l'intégration des pays d'Afrique dans l'économie mondiale. Voici la liste des dernières réalisations du Département des transports et les programmes liés au commerce instaurés en Afrique subsaharienne:

- Différentes évaluations des besoins en formation ont été menées en Angola, au Cameroun, au Kenya, au Niger, au Nigéria, au Mali, en Namibie, en Tanzanie et en Ouganda dans le but de créer des centres de formation régionaux sur le continent africain. Un site Web de sécurité des espaces aériens a été conçu pour permettre l'échange des idées et des informations et, à long terme, offrir des capacités de formation à distance au Nigéria et aux pays relevant de la SSFA.
- Le Département des transports et la Federal Aviation Administration (FAA) ont assuré aux pays africains une assistance technique en matière de sécurité afin de les préparer à respecter les normes de sécurité de l'OACI et à réussir le processus d'évaluation de la sécurité de la FAA intitulé "International Aviation Safety Assessment".
- En novembre 2002, de concert avec l'ICAO et l'autorité aéronautique du Kenya à Nairobi, le Département des transports a co-organisé un séminaire sur l'instauration du système mondial de navigation par satellite (GNSS). Une vingtaine de pays d'Afrique subsaharienne y ont assisté. Le séminaire a permis de définir les grandes lignes d'un projet pilote visant à doter la région de l'Afrique de l'Est de la technologie du système mondial de localisation et du GNSS.
- L'Administration fédérale des routes a participé à la création de centres d'échanges technologiques dans les transports en Afrique du Sud, en Tanzanie, au Zimbabwe, au Malawi, au Botswana, en Namibie et en Zambie, qui répondent à leurs besoins spécifiques en matière de construction et d'entretien des routes. Les centres permettent de créer les conditions nécessaires au développement durable; d'attirer les investissements étrangers; d'offrir un espace pour promouvoir la technologie routière américaine; et de favoriser les relations de coentreprises entre les secteurs privés des États-Unis et de l'Afrique australe.
- L'Administration fédérale des transports en commun a organisé, de concert avec le Ministère de l'équipement des routes et du transport du Ghana, un séminaire de trois jours sur le développement de l'infrastructure et des services dans le secteur des transports, qui a eu lieu à Accra, au Ghana, en juillet 2002. Des fonctionnaires du Ministère des transports du Nigéria, du Burkina Faso et de la Tanzanie y ont participé

et formulé une série de recommandations dont la FTA s'inspirera à l'avenir pour les activités qu'elle mènera sur le continent.

L'Agence américaine du commerce et du développement des États-Unis (US Trade and Development Agency (USTDA)) s'est beaucoup investie dans les principaux secteurs économiques pour aider l'Afrique subsaharienne à tirer parti de l'AGOA. Le programme de l'USTDA mis en place en Afrique subsaharienne vise à fournir aux pays de la région l'infrastructure dont ils ont besoin pour moderniser leurs économies et participer à l'économie mondiale. Il contient des projets dans les secteurs des chemins de fer et des ports, des télécommunications, de l'aéronautique, de l'environnement et de la production d'électricité. À titre d'exemple, voici quelques projets menés par l'USTDA dans le secteur des transports:

- Terminal à conteneurs au Togo: l'USTDA a accordé un don de 364 687 dollars EU à Sea Point Marine Afrique pour lui permettre d'améliorer les terminaux à conteneurs de Lomé, au Togo, et de les doter de capacités de transfert efficaces pour le transbordement des cargaisons entre les gros et les petits porte-conteneurs. Le soutien à ce projet visait à répondre à un besoin croissant du commerce régional et international de l'Afrique de l'Ouest. Les principaux aménagements envisagés par Sea Point Marine Afrique sont la conception et la construction d'une plate-forme de transbordement de conteneurs et d'un terminal à conteneurs à terre qui permettront d'accroître les capacités de transport des marchandises à destination de et en provenance de l'Afrique de l'Ouest.
- Modernisation de l'aéroport de l'Ouganda: l'USTDA a financé l'évaluation d'éventuels travaux d'agrandissement de l'aéroport international d'Entebbe destinés à relier directement ce pays sans littoral au réseau de fret aérien international.
- Étude de faisabilité sur le port de Limbé: l'USDTA a financé la deuxième phase de développement, dans le port de Limbé, au Cameroun, d'un grand terminal à conteneurs pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Ce terminal à conteneurs fournira des installations ultramodernes qui serviront au transit des marchandises à destination de et en provenance de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale.

## ii) *Infrastructure des communications*

Échelonné sur cinq ans, l'Initiative en matière de liberté numérique (DFI) est un programme conjoint du Département du commerce et du Département d'État, de l'Agence USAID, de l'USA Freedom Corps et du Peace Corps. L'objectif du DFI est de promouvoir la croissance économique en donnant aux petites et moyennes entreprises des pays en développement la possibilité de profiter de la technologie de l'information et des télécommunications. Le DFI fera l'objet d'un projet pilote au Sénégal et, s'il y fait ses preuves, il se peut qu'il soit étendu à d'autres pays. Les principaux éléments du DFI sont: 1) le placement de volontaires dans de petites entreprises, invités à partager leurs connaissances des affaires et leurs compétences en technologie; 2) la promotion de structures juridiques et réglementaires favorables à la croissance en vue d'accroître la compétitivité des entreprises; et 3) nouvelles manières d'utiliser l'infrastructure des technologies de l'information et des télécommunications afin de rendre les petites et moyennes entreprises plus compétitives sur les marchés régionaux et mondiaux.

L'Initiative Leland de l'USAID et la Commission fédérale des communications des États-Unis (FCC) coopèrent dans le cadre d'un programme pour le renforcement des politiques en matière de télécommunications. Ce programme, qui renforce les associations africaines de réglementation, fait appel à des spécialistes de la FCC et des organes de réglementation des États de l'Union pour apporter une aide aux programmes universitaires des États-Unis et de l'Afrique dans le domaine de l'action

réglementaire; il fournit une aide aux organes de réglementation dans plus de 20 pays. L'année dernière, cette action a permis de créer des organes de réglementation en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est; de commencer à élaborer des cours et des modules de formation dans dix domaines clés; de favoriser l'établissement de partenariats entre deux organes de réglementation africains de premier plan et leurs homologues américains établis au New Jersey, en Oregon, et dans le District de Columbia; et de fournir une aide directe à 15 pays.

L'USTDA a approuvé le versement d'un don de 200 000 dollars EU à une entreprise de télécommunications nigérienne ayant récemment obtenu une licence et conclu un partenariat avec une société américaine, pour le déploiement d'un système sans fil fixe dans l'État de Rivers, au Nigéria. Ce partenaire nigérien est la seule société nigérienne soutenue par les États-Unis à avoir remporté l'une des 20 licences dans le cadre d'une vente aux enchères organisée par la Commission nigérienne des télécommunications. La licence lui confère des droits exclusifs pour le déploiement d'un système sans fil fixe offrant des services voix-données groupés dans la région pétrolière du delta du Nigéria. L'étude de faisabilité a été conclue au début de 2003 et les partenaires s'emploient depuis lors à réunir les fonds nécessaires au déploiement du système.

d) Développement de l'infrastructure énergétique

Le Département de l'énergie (DOE), par l'intermédiaire de ses programmes et de partenariats conclus avec l'USAID et d'autres organismes américains, appuie des projets énergétiques en Afrique subsaharienne destinés aux pays bénéficiaires de l'AGO. Les activités entreprises soutiennent également le développement de l'infrastructure et la création d'entreprises privées, plus particulièrement celle de petites et moyennes entreprises. De concert avec d'autres organismes, le DOE encourage l'exportation des technologies et des services énergétiques américains, facilite la réforme de la réglementation et s'efforce de repérer des occasions de développer et de déployer l'énergie en collaboration avec d'autres. Conformément au processus ministériel États-Unis-Afrique en matière d'énergie, le DOE intervient auprès de ministres et de sous-ministres de différents pays africains et de représentants du secteur public en vue de promouvoir le développement de l'énergie durable en Afrique, d'attirer les investissements étrangers directs sur le continent, d'accroître l'accès à l'énergie en réseau et hors réseau, et d'atténuer les inquiétudes qui prévalent en matière d'environnement. Voici quelques exemples des autres activités du DOE:

- Par l'intermédiaire d'un partenariat entre le public et le privé, le DOE collabore avec le gouvernement du Botswana en vue de doter les régions rurales d'une infrastructure et d'une technologie du charbon respectueuses de l'environnement, et de promouvoir le développement économique de l'énergie au moyen du tourisme.
- En collaboration avec l'USAID et le gouvernement du Nigéria, le DOE étudie différentes questions de la réforme de l'énergie, telles que la privatisation, la libéralisation des prix, la promotion d'un marché ouvert, l'accroissement des investissements, les activités de démonstration et de déploiement de la technologie de l'énergie, ainsi que l'expansion du marché du gaz naturel.
- Le DOE joue un rôle moteur dans les travaux de l'Initiative technologie et climat, une action menée en coopération avec l'Agence internationale de l'énergie. Cette initiative, qui a reçu une assistance financière et technique de la part du Ghana, de Maurice, du Nigéria et de l'Afrique du Sud, vise à évaluer, dans le cadre du processus de transfert des technologies, les besoins techniques et les priorités économiques.
- Le DOE fournit un soutien au renforcement des capacités et à la promotion du projet de gazoduc en Afrique de l'Ouest (WAGP), un projet de transmission du gaz naturel par pipeline mesurant 620 miles (997 km) évalué à 500 millions de dollars EU, qui



reliera les réserves en gaz du Nigéria aux marchés du Nigéria, du Ghana, du Togo et du Bénin. En janvier 2003, les présidents de ces quatre pays ont signé un accord intergouvernemental historique visant à doter le WAGP d'un cadre juridique commun. Le gazoduc, qui devrait être opérationnel dès 2005, devrait permettre de commercialiser la plupart des ressources en gaz de la région et d'enrayer la dégradation de l'environnement imputable au brûlage à la torche.

- Le DOE contribue au développement du projet d'oléoduc entre le Tchad et le Cameroun, évalué à 4 milliards de dollars EU, au moyen d'échanges techniques et politiques entre des fonctionnaires du Ministère de l'énergie du Tchad et du Cameroun et de la participation des États-Unis au processus de vérification et de surveillance interagences. Financé en partie par la Banque mondiale, le projet comprend le développement de gisements pétroliers dans le sud du Tchad ainsi que la construction et la gestion d'un oléoduc de quelque 665 miles (1 070 km) conçu pour transporter environ 250 000 barils de pétrole par jour vers une installation de chargement située au large des côtes camerounaises. Ce projet de développement comprend un plan de gestion des recettes, en vertu duquel des fonds seront affectés à des projets de développement régionaux.

En Afrique australe, l'USAID a fourni une assistance technique pour le développement d'un système de marché électrique concurrentiel à court terme (STEM) sans précédent, dont les participants et les bénéficiaires seront neuf grands services publics. Le STEM contribue à abaisser le coût de l'électricité commercialisée et offre un environnement favorable à la réduction des obstacles juridiques, institutionnels et politiques aux marchés commerciaux de l'énergie. L'assistance technique fournie aux institutions et aux États membres de la CDAA encouragera et facilitera les échanges sur le marché électrique concurrentiel. L'objectif principal de ces interventions est d'accroître la disponibilité des sources d'énergie commerciale et de promouvoir la coopération commerciale et régionale dans le domaine de l'énergie, en assurant la libéralisation des marchés de l'énergie, la privatisation et la restructuration, une production plus efficace, la transmission, la distribution et l'approvisionnement en énergie de tous les secteurs de la société.

L'USTDA a approuvé le versement d'un don de 635 000 dollars EU à une entreprise sud-africaine de l'énergie, pour le financement d'une partie des coûts d'une étude de faisabilité, estimés à 1,27 million de dollars EU, sur le développement d'un gisement de gaz naturel en mer d'Ibhubesi, situé à 300 kilomètres au nord-ouest du Cap. L'assistance de l'USDTA appuie l'étude finale visant à déterminer les investissements dans le réseau de collecte de gaz et le gazoduc nécessaires à l'extraction, au traitement et au transport du gaz depuis les fonds marins jusqu'à la côte atlantique de l'Afrique du Sud. Simultanément, l'USTDA a fourni 455 300 dollars EU à PetroSA, société pétrolière et gazière nationale, pour le financement de deux projets d'assistance technique parallèles qui permettront d'élaborer les stratégies de développement côtier les plus rentables pour l'utilisation des nouvelles sources en gaz naturel. Une fois ses réserves prouvées, le gisement de gaz devrait être la principale source d'énergie propre des régions du Cap oriental et occidental et contribuer à alimenter leur développement énergétique et industriel.

e) Fondation africaine de développement

La Fondation africaine de développement (African Development Foundation - ADF) est une société du gouvernement américain qui apporte une assistance directe aux petites, moyennes et micro entreprises africaines ainsi qu'aux organisations non gouvernementales agissant au niveau local. L'ADF répond à des propositions spontanées visant des activités touchant à l'Afrique ou réalisées par des Africains. L'ADF aide les candidats à concevoir des plans d'affaires pour exercer des activités commerciales durables, et à obtenir des capitaux pouvant atteindre 250 000 dollars EU ainsi qu'une aide en matière de gestion et de technique. L'essentiel de l'assistance apportée par l'ADF est réservée

aux zones rurales et périurbaines ainsi qu'aux populations mal desservies, et notamment aux femmes et aux groupes minoritaires. L'ADF tente de promouvoir des modèles reproductibles afin d'accroître la capacité des pauvres et des défavorisés à tirer parti des possibilités économiques. En 2002, l'ADF avait des projets actifs dans 13 pays africains: au Bénin, au Botswana, au Cap-Vert, au Ghana, en Guinée, au Mali, en Namibie, au Niger, au Nigéria, au Sénégal, en Tanzanie, en Ouganda et au Zimbabwe.

L'AGOA souligne en particulier le rôle important de l'ADF dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies destinées à accroître le nombre de producteurs à petite échelle participant aux activités de commerce et d'investissement en Afrique. L'ADF fournit une assistance en matière de gestion et de technique afin de permettre aux producteurs de petite échelle: 1) d'adopter des récoltes non traditionnelles de haute valeur; 2) d'augmenter proportionnellement la quantité et la qualité de la production afin de respecter les spécifications des acheteurs exportateurs; 3) d'établir ou d'accroître la fabrication et le traitement locaux et ainsi augmenter la valeur des produits primaires; et 4) de créer de nouveaux partenariats pour la commercialisation des exportations. Voici quelques exemples des projets actifs d'ADF dans les domaines du commerce et des investissements:

- En 2001, ADF a octroyé un don de trois ans à Uganda Marine Processing Ltd (UMPL). UEMPL est la plus petite de huit sociétés de traitement du poisson du secteur structuré de l'Ouganda et l'une des deux sociétés détenues en majorité par des Ougandais. Elle transforme la perche du Nil en filets de poisson frais et congelés qu'elle exporte aux États-Unis et au Proche-Orient. En un an seulement, la société a accru sa production quotidienne de poisson cru de 144 pour cent et son chiffre d'affaires brut de 192 pour cent. En outre, elle vient à l'aide des petites entreprises de traitement du poisson qui ne sont pas en mesure d'exporter directement en achetant et en exportant leurs produits. UEMPL est la première société d'Afrique de l'Est à avoir obtenu une certification de la qualité 9001 auprès de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).
- Une société appartenant à des travailleurs du Zimbabwe avait été la première, en 1998, à recevoir une aide de l'ADF pour l'acquisition d'équipement et de matières premières. La société, établie dans la zone industrielle d'Harare, a été créée par 24 anciens travailleurs d'un fabricant de boîtes en métal licenciés pour cause de suppression d'emploi. Elle fabrique essentiellement des tubes de pâte dentifrice, mais aussi des tubes en aluminium souples destinés aux industries des produits pharmaceutiques, cosmétiques et adhésifs. Même si elle doit importer 90 pour cent des matières premières dont elle a besoin, la société a pu continuer à fonctionner malgré l'effondrement du dollar zimbabwéen, ses recettes d'exportation lui ayant permis d'acquérir des produits importés. En 2002, la société s'est vu décerner le Prix de l'exportateur de l'année par l'Agence nationale de promotion du commerce du Zimbabwe.
- La Mukono Vanilla, Spices, and Horticultural Society a reçu un don de la part de l'ADF pour la promotion de la production et du traitement de la vanille biologique - un nouveau produit d'exportation à valeur élevée pour l'Ouganda. L'ADF a financé la plantation de pieds de vanille et d'arbres fixateurs d'ozone destinés à les supporter ainsi que les coûts de la formation des agriculteurs et de l'établissement d'une usine de traitement. Les gousses de vanille s'échangent à des prix avantageux en raison de leur qualité supérieure. L'ADF a ensuite étendu l'initiative et accordé des dons à trois autres associations agricoles. La Société Mukono fournit des services techniques à ces trois projets similaires et traitera leur vanille contre paiement d'honoraires durant les premières années de production, après quoi, ils devraient avoir suffisamment de

matières premières pour justifier les coûts de construction de leurs usines de traitement.

- Depuis 1998, l'ADF a aidé à enseigner à de petits agriculteurs du Zimbabwe à cultiver le paprika de qualité supérieure et à financer leurs coûts de production.
  - Fin 2002, l'ADF a conclu un accord de cinq ans qui lui permettra d'obtenir au maximum 600 000 dollars EU par an auprès du gouvernement de Namibie et d'apporter un soutien financier à des activités de commerce et d'investissement qu'elle étudiera au cas par cas. Ce programme en Namibie portera avant tout sur la production et le traitement de poissons et fruits de mer, d'autruches, de viande bovine et d'autres produits animaux; sur la fabrication de vêtements et d'autres produits textiles; et sur la production et le traitement de diamants et autres pierres précieuses et semi-précieuses.
  - Au début de l'exercice 2003, le gouvernement du Ghana a conclu un accord de cinq ans qui lui permettra de fournir au maximum 1 million de dollars EU par an pour couvrir les dépenses afférentes aux programmes de commerce et d'investissement de l'ADF. La première phase du programme du Ghana privilégiera la floriculture, la culture hydroponique, l'agro-industrie, les textiles et les technologies de l'information.
-